



Litige avec ma regie - regule de charges

Par **cindy69**, le **30/04/2010 à 18:55**

Bonjour,rnrnBonsoir,rnrnJe me permet de déposer un message sur ce forum afin d'exposer mon problème en espérant que des personnes pourront m'éclairer.rnrnJe loue mon appartement depuis plus de 3 ans (entrée le 15/01/07).rnrn- 1ère règle de charges (période du 01/10/06 au 30/09/07) : ils me rendent 228,87 euros.rnrnIl y a quelques jours ils m'envoient deux nouvelles règles de charges :rnrn- pour la période du 01/10/07 au 30/09/08 ils me réclament 369,51 €rnrn- pour la période du 01/10/08 au 30/09/09 ils me réclament 925,71 €rnrnIls me réclament également 15€ pour cause de "loyer impayé" alors que ça ne concerne pas les loyer, j'ai toujours payé mes loyers, ces frais concernent ces règles de charges que je n'ai pas encore réglées car elle mes laissent perplexes (j'ai rendez vous à l'adil le 11 mai prochain).rnrnBref en tout ils me réclament 1310,22 €rnrnPendant trois ans j'ai toujours payé mon loyer entre le 2 et le 7 de chaque mois, le temps de recevoir ma paie, il n'y a jamais eu de problème. Mais depuis que j'ai demandé les détails complets des dernières règles de charges qu'on me demande ma régie deviens très désagréable voir impolie et me dis que comme stipulé dans mon bail je dois payer au 1er de chaque mois sous peine de frais de retard. Je trouve ça très abusif sachant qu'il n'y a jamais eu de problème pendant les trois premières années.rnrnMon immeuble est neuf, je suis la première habitante de mon appartement, c'est un immeuble HQE (haute qualité environnementale) et quand j'ai pris l'appartement la personne qui s'occupait de ce logement (qui était très bien mais ne travaille plus chez cette régie) m'a dit que c'était un immeuble écologique et économique (panneaux solaires, ...) Mes charges mensuelles étaient de 60€ et on m'avait dit qu'elles avaient été "surrévaluées" histoires que je n'ai pas de mauvaises surprises lors de la règle de charges et maintenant ils les ont passées à 120€....rnrnTout ça fait un bon petit pavé, j'espère que ça n'aura pas découragé les personnes passant par là et que vous saurez me conseiller.rnrn(J'ai également un problème de chauffage (chauffage au plafond) qui ne fonctionne pas et qui est compris dans les charges et qu'ils me comptent... si vous voulez plus de détail je pourrai vous en donner)rnrnEn tous les cas merci à toutes et tousrnrnCindy

Par **aliren27**, le **02/05/2010** à **10:28**

bonjour Cindy,
j'ai le même problème avec mon propriétaire.
besoin de plus de renseignements;
1 - Votre bailleur est-il un particulier, une copropriété ?
2 - Combien de locataires êtes vous ?
3 - Vos charges sont-elles réparties par poste ?
Merci de me donner tous ces renseignements pour éviter de perdre du temps. Cependant sachez que vous êtes en droit de demander les justificatifs.
Merci pour exemple de dire ce qu'ils vous facture comme charges.
Cordialement
aline